

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mai 2019

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 1442

présenté par  
Mme Ramassamy

-----

**ARTICLE 1ER A**

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« et des régions rurales »

les mots :

« , des régions rurales et des outre-mer ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inscrire parmi les objectifs de la programmation des infrastructures l'importance du désenclavement pour les territoires ultramarins en leur sein et vis-à-vis de leur environnement régional.